

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

en application de l'article R.121-19 du code de l'environnement et de l'arrêté préfectoral régional n°21.146 du 11 mai 2021

RELATIVE A LA RÉVISION DU PROGRAMME D'ACTIONS RÉGIONAL EN VUE DE LA PROTECTION DES EAUX CONTRE LA POLLUTION PAR LES NITRATES D'ORIGINE AGRICOLE POUR LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Objet de la concertation préalable: En application de la directive « Nitrates », un Programme d'Actions National (PAN) fixe le socle commun des dispositions applicables sur l'ensemble des zones vulnérables françaises pour lutter contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. Il est complété par des Programmes d'Actions Régionaux (PAR) qui précisent les mesures et les renforcements nécessaires à l'atteinte des objectifs de reconquête de la qualité des eaux.

Tous les quatre ans, ces programmes d'actions font l'objet d'un réexamen, voire d'une révision. La révision du PAN, défini par l'arrêté interministériel du 19 décembre 2011 modifié, est entrée en phase de consultation, avec un objectif d'entrée en application le 1^{er} septembre 2022. La révision des PAR devant intervenir au plus tard un an après l'entrée en vigueur du PAN, la préfète de la région Centre-Val de Loire va procéder à la révision du PAR en vigueur, défini par l'arrêté régional du 28 mai 2014 modifié. A l'issue de ces révisions, ces documents constitueront la septième génération de programme d'actions au titre de la directive « Nitrates ».

Conformément au paragraphe I de l'article L.121-17 et à l'article R.121-19 et suivants du code de l'environnement, la préfète de la région Centre-Val de Loire prend l'initiative d'organiser une concertation préalable selon des modalités fixées par l'arrêté préfectoral du 11 mai 2021 valant déclaration d'intention pour la révision du PAR.

Durée de la concertation : 29 jours consécutifs, du mardi 12 octobre au mardi 9 novembre 2021 inclus

Modalités de la concertation: Le dossier de la concertation sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la concertation, sur le site internet de la DREAL Centre-Val de Loire:

 $\frac{http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/revision-du-6e-programme-d-actions-regional-r1486.html.}{}$



Le public pourra déposer ses observations et soumettre ses propositions par mail adressé à : participationdupublic.seb.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr.